**Dossier en vue de la qualification d’intérêt général**

*L’objectif : s’assurer qu’il s’agit d’une statistique d’intérêt général, accessible aisément aux utilisateurs et accompagnée d’une documentation claire.*

Citepa – séries « émissions annuelles de GES et de polluants format Secten »

*(Préambule : en cas d’avis favorable de l’ASP, cette documentation a vocation à être diffusée sur son site)*

|  |
| --- |
| **fiche DOCUMENTATION STATISTIQUE**  ***(à remplir pour chaque statistique donnant lieu à diffusion « à des fins d’information générale »)*** |
| **Nom de la statistique (série ou groupe de séries)** |
| **Réponse de l’organisme :**  Inventaire d'émissions annuelles de GES et polluants format Secten - Principales séries temporelles, i.e. pour les GES les séries par substance GES par Secten1 et Secten2 et les séries plan climat / SNBC; et pour les polluants, les séries par substance polluante par Secten1 et Secten2. |
| **Objectifs et description de la statistique**  *Description des objectifs : à quels besoins la statistique cherche-t-elle à répondre ?*  *En décrire les principales caractéristiques : indicateur brut / cvs, en valeur / volume, valeur absolue / indice / taux, résultats provisoires/définitifs, etc.* |
| **Réponse de l’organisme :**  L'objectif de cette série au format Secten est de présenter un reformatage des émissions de GES et de polluants des cadres internationaux CCNUCC et CEE-NU par secteur d'activité afin de disposer directement des émissions par secteur et suivre les évolutions de leurs émissions au fil des années.  L'inventaire Secten étant basé sur les mêmes données que celles des inventaires CCNUCC et CEE-NU, il est caractérisé par les mêmes critères qualité que ceux des inventaires français CCNUCC et CEE-NU.  Ce format Secten ne correspond pas à un format de rapportage requis pour les Nations-Unies ou l'UE, mais il complète ces inventaires onusiens pour faciliter l'usage et l'interprétation des inventaires nationaux d'émissions. En effet, les inventaires CCNUCC et CEE-NU sont assez complexes d'accès et en général utilisés par les spécialistes.  La principale caractéristique de ce format Secten est de réallouer et regrouper les émissions des inventaires GES et inventaires de polluants par secteur d'activité.  Les émissions totales nationales restent identiques (Secten versus CCNUCC et CEE-NU), mais avec une taxonomie des sources d'émissions orientée secteur d'activité plutôt que phénomène physico-chimique & biologique.  L'inventaire Secten étant basé sur les mêmes données que celles des inventaires CCNUCC et CEE-NU, il est caractérisé par les mêmes critères qualité que ceux des inventaires français CCNUCC et CEE-NU.  Les émissions totales des séries au format CCNUCC, CEE-NU et Secten sont les mêmes, la sectorisation étant différente. |
| **Articulation avec la production du Service Statistique Public**  *Comment complète-t-elle l’offre statistique du SSP ?* |
| **Réponse de l’organisme :**  L'élaboration de ces chiffres nécessite en général des équipes d'ingénieurs ayant des connaissances métiers spécifiques des processus physiques, chimiques, biologiques et biogéniques d'émissions atmosphériques des différents secteurs. |
| **Utilisation de la statistique par le Service Statistique Public**  *Cette statistique est-elle utilisée par le SSP pour sa production statistique ou pour ses publications ?* |
| **Réponse de l’organisme :**  Les inventaires d'émissions nationaux de GES et de polluants constituent des indicateurs clés pour les services statistiques publiques et l'administration française, pour le suivi des engagements de réduction des émissions vis-à-vis de la CCNUCC, de la CEE-NU et de l'UE.  Les formats d'inventaires CRT pour la CCNUCC et NFR de la CEE-NU étant relativement complexes à exploiter, le format d'inventaire Secten par secteur d'activité est le format le plus utilisé in fine pour le suivi des émissions en France (administration française et le grand public).  En particulier, le format Secten / Plan Climat des émissions de GES est l'indicateur émissions territoriales françaises de la SNBC (stratégie nationale de bas carbone). |
| **Principaux concepts et définitions statistiques**  *Décrire les principaux concepts mesurés (exemples : chômage BIT, innovation*  *Indiquer le lien vers les métadonnées grand public décrivant les concepts et leur mode de calcul..* |
| **Réponse de l’organisme :**  Les normes et conventions MRV (mesurage, rapportage et vérification) pour les inventaires nationaux de GES et de polluants sont définies par la CCNUCC pour les GES et la CEE-NU pour les polluants.  En matière de méthodologies et de critères qualité de transparence, complétude, cohérence, comparabilité et précision, la CCNUCC requiert l'application des lignes directrices du GIEC et la CEE-NU requiert l'application des bonnes pratiques du guide EMEP/EEA.  Les procédures de contrôle et assurance qualité de ces référentiels onusiens doivent être appliquées et des audits des inventaires sont réalisés par la CCNUCC, la CEE-NU et l'UE chaque année.  Le lien avec certaines métadonnées des SSM correspond à l'usage en données d'entrée de certaines statistiques comme celles du bilan de l'énergie du SDES, e.g. en données d'activités dans les calculs d'émissions (combinées à des facteurs d'émissions ou intégrées dans des modèles d'émissions plus ou moins complexes). |
| **Nomenclatures utilisées**  *Citer les nomenclatures (nomenclature d’activités française - NAF, professions et catégorie socio-professionnelle - CSP, etc.) ou des typologies spécifiques à l’organisme.* |
| **Réponse de l’organisme :**  La nomenclature Secten utilisée définit un premier niveau grand secteur : i.e. industrie de l'énergie, industrie manufacturière, résidentiel / tertiaire, transports, agriculture / sylviculture, traitements centralisés des déchets, UTCATF (pour les GES).  Un niveau 2 détaillant les grands secteurs est également défini et utilisé pour restituer les émissions par sous-secteur, cf. <https://www.citepa.org/donnees-air-climat/donnees-gaz-a-effet-de-serre/secten/>.  Le terme de « secteur » diffère de celui utilisé en comptabilité nationale, au sens de l’activité principale exercée. Il est plus proche de la notion de « branche d’activité ». Par exemple, les émissions du secteur Secten « transports » concernent toutes les activités de transport, quelle que soit l’activité principale (commerce, industrie, privé, etc.) de l’entité qui les exerce.  Il convient de rappeler que le Citepa ne réalise pas de passage entre des données au sens APE (type émissions AEA/NAMEA) et les données Secten, car ce ne sont pas les mêmes périmètres de comptabilisation des émissions.  Pour les émissions au sens activités APE ou NACE, on est en périmètre acteurs économiques résidant en France (particuliers et entreprises) avec des émissions à considérer quel que soit le lieu des émissions y compris à l’étranger.  Pour les émissions de l’inventaire national (CCNUCC, CEE-NU ou Secten) on est en approche orientée sources physiques sur le territoire français quel que soit l’émetteur (e.g. chaudières, procédés industriels, équipements de chauffage, véhicules de transport, bétail, champs agricoles, forêts…).  Les émissions au format Secten et les émissions type AEA/NAMEA par secteur NACE, ne sont ni directement comparables, ni directement dérivées, en effet ils ne comptent pas les mêmes choses.  Cela étant, le Citepa pour le compte du SDES utilise les données de l’inventaire national territorial, les retraite et les complète avec des informations additionnelles, afin de produire les émissions au format AEA/NAMEA approche économique selon la NACE et approche de résidence, cf. inventaire au format AEA-NAMEA pour le compte du SDES.  Pour ce faire le format AEA-NAMEA ne dérive pas du format Secten, mais se base sur les données les plus fines par sources émettrices élémentaires (+ compléments).  Toutefois, abstraction faite de la différence de périmètre (approche de résidence versus approche territoriale), la nomenclature du format Secten pour beaucoup de cas est relativement proche de celle de la nomenclature NACE/APE. |
| **Unité statistique**  *L’unité statistique est l’unité d’observation pour laquelle les résultats statistiques ont été élaborés (exemples : individu, ménage, entreprise, séjour, ….). Cette unité peut être distincte de l’unité de collecte (exemple : collecte auprès d’établissements d’informations diffusées sur l’unité statistique « salariés ».* |
| **Réponse de l’organisme :**  L'unité observée de ces séries correspond aux émissions annuelles de GES et polluants de la France par secteur d'activité défini dans le format Secten.  Les PRG varient selon les périodes d’engagement de la CCNUCC, toutes les séries sont rétropolées depuis 1990 lors de ces changements. Ces valeurs de PRG selon les différentes versions, y.c. celle en cours actuellement, sont rappelées dans la page web OMINEA : <https://www.citepa.org/donnees-air-climat/methodologie-de-linventaire-ominea/>, paragraphe « **Les PRG utilisés dans l’inventaire ».** |
| **Champ couvert**  ***(****Quelle est la population statistique couverte (exemples : bénéficiaires d’allocations ou de pensions versées par l’organisme ; usagers d’un service, patientèle âgée de plus de cinquante ans, établissements commerciaux, etc.) ? )* |
| **Réponse de l’organisme :**  Toutes les activités anthropogéniques générant des émissions de GES et polluants sont couvertes. |
| **Champ géographique**  *Quel est le champ géographique couvert (exemples : France métropolitaine, France entière (métropolitaine+DROM), région, …) ?.*  *Si d’autres territoires sont couverts, le préciser.*  *Indiquer le cas échéant le niveau de détail géographique de diffusion (département, ...).* |
| **Réponse de l’organisme :**  Les émissions Secten de GES sont présentées de façon privilégiée sur le périmètre France UE (Métropole et Outre-Mer UE, donc y compris Mayotte et Saint-Martin) du fait de l'encadrement des objectifs climat de la France au sein des objectifs climat de l'UE. En revanche, les émissions Secten de polluants sont présentées sur le périmètre de la France métropolitaine. |
| **Période de référence**  *Il s’agit de l’unité de temps à laquelle l’observation se réfère : une période (exemple : mois, année, trimestre ) ou un moment donné (exemple : fin de mois, d’année, de trimestre* |
| **Réponse de l’organisme :**  La résolution temporelle des inventaires d'émissions nationaux de GES et polluants est l'année. |
| **Couverture temporelle**  *Depuis quand cette statistique est-elle produite ?* |
| **Réponse de l’organisme :**  Selon les substances : depuis l'année 1960 (SO2, NOx, CO), 1980 (NH3), 1988 (COVNM) ou 1990 (GES, Métaux lourds, polluants organiques persistants et poussières). |
| **Comparabilité dans le temps**  *Y a t-il eu des changements (dans le mode de calcul, le champ géographique, etc.) affectant la comparabilité temporelle ? Si oui, les dater. Les utilisateurs en ont-ils été informés ?* |
| **Réponse de l’organisme :**  La comparabilité temporelle est assurée : les inventaires d'émissions nationaux sont réalisés dans un processus d'amélioration continue suivi par les audits de la CCNUCC, de la CEE-NU, de l'UE et par le GCIIE au niveau national.  Chaque année, il y a des changements/améliorations suite à des révisions/améliorations de données d'activités, de paramètres et/ou de méthodes ou facteurs d'émissions.  Chaque année, pour assurer la cohérence des évolutions temporelles des émissions, un recalcul des émissions sur l'ensemble de la couverture temporelle est assuré.  Les utilisateurs des inventaires sont informés des changements dans les sections recalcul du rapport d'inventaire CCNUCC (pour les GES) et rapport d'inventaire CEE-NU (pour les polluants). |
| **Réponse de l’organisme :**  Les recalculs pour les inventaires GES/CCNUCC et polluants/CEE-NU, se traduisent par des rétropolations sur l’ensemble des séries temporelles des valeurs d’émissions au niveau de la nomenclature de base la SNAP. Les émissions des secteurs élémentaires de la SNAP sont agrégées selon les différentes nomenclatures de rapportage (CRT/CCNUCC, NFR/CEE-NU, Secten/rapportage spécifique France). Il n’y a pas (sauf très rares cas de changement de la nomenclature Secten elle-même) de recalcul spécifiquement lié aux inventaires format Secten. |
| **Textes réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la statistique**  *Indiquer les actes juridiques ou autres accords formels ou informels vous confiant la responsabilité ainsi que l’autorité pour la collecte, le traitement et la diffusion de la statistique ; exemples :*  *- accords-cadres internationaux, visant à une production harmonisée entre pays*  *- conventions de coproduction*  *- sous-produit d’une déclaration légale (formulaire CERFA, etc.* |
| **Réponse de l’organisme :**  - Au niveau national Français, l'arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d’inventaires d’émissions et de bilans dans l’atmosphère (SNIEBA), encadre la production des inventaires d'émissions en définissant le système national d'inventaire des émissions Français (GES et polluants atmosphériques).  - Dans le cadre du suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, les émissions françaises de GES de l'inventaire Secten (en particulier la sortie au format Plan Climat périmètre UE) alimentent les indicateurs de résultats SNBC (cf. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Indicateurs%20-%20SNBC2.pdf> ) |
| **Confidentialité**  *Décrire (succinctement) les règles appliquées au traitement des données afin de garantir le secret statistique et/ou le respect du RGPD (le cas échéant) et empêcher toute divulgation d’informations non autorisée* |
| **Réponse de l’organisme :**  Les inventaires d'émissions nationaux français sont amenés à utiliser des données confidentielles, e.g. issues de sites industriels.  Dans ce cas, les règles de gestion et traitement de données confidentielles suivantes sont appliquées : outre le fait de ne pas diffuser de données individuelles confidentielles, "aucun agrégat de données confidentielles relatif à un ensemble de moins de trois entreprises ou à un ensemble d'entreprises dont une seule représente plus de 85% du résultat total ne peut être diffusé".  Un traitement approprié du secret statistique (agrégation à un niveau sectoriel supérieur, affectation à une autre ligne de rapportage (i.e. included elsewhere) est mis en œuvre pour les quelques cas rencontrés. |
| **Mode d’accès à la statistique**  *Indiquer le lien internet de diffusion de cette statistique (séries, publications) ?* |
| **Réponse de l’organisme :**  Diffusion des inventaires de GES et polluants Secten français sur le site du Citepa : <https://www.citepa.org/donnees-air-climat/donnees-gaz-a-effet-de-serre/secten/> |
| **Fréquence de diffusion**  *Intervalle de temps séparant la diffusion des statistiques (exemple : annuelle, quotidienne, mensuelle, trimestrielle)* |
| **Réponse de l’organisme :**  Fréquence de diffusion annuelle. |
| **Documentation méthodologique et autres modalités d’aides orientées grand public**  *Existe t-il :*  *- une documentation méthodologique grand public ?*  *- des synthèses, analyses, commentaires de la statistique diffusée ?*  *- des avertissements et conseils pour la « bonne » interprétation de la statistique ?*  *Si oui, indiquer les liens internet.* |
| **Réponse de l’organisme :**  Les formats de présentation et rapportage des émissions pour les conventions internationales CCNUCC et CEE-NU ne permettent pas de retrouver / regrouper simplement l'ensemble des émissions d'un secteur d'activité, par exemple un secteur peut avoir une partie de ses émissions en catégorie combustion, une autre en catégorie procédé industriel, une autre en catégorie émissions fugitives et encore possiblement en catégorie traitement des déchets.  Pour pallier cette difficulté, le format "Secten" et Plan Climat pour les GES donnent directement des émissions par secteur d'activité et sous-secteur.  Par exemple, le secteur Résidentiel/Tertiaire regroupe les émissions liées à la combustion d'énergie pour le chauffage des bâtiments, usages domestiques et engins domestiques (e.g. jardinage), les émissions fugitives de gaz fluorés des équipements de réfrigération et climatisation, les émissions de traitements des déchets par les particuliers, les émissions fugitives de l'utilisation de produits domestiques, etc.  En complément des chiffres d'inventaires Secten, un rapport d'inventaire annuel Secten fournit une présentation et des analyses de ces séries.  Par ailleurs, le rapport OMINEA donne la description générale du système national d'inventaire et centralise la présentation des aspects méthodologiques par secteur pour les GES et polluants dans une approche intégrée, cf. <https://www.citepa.org/donnees-air-climat/methodologie-de-linventaire-ominea/>.  De plus, la page FAQ-Inventaires du site web Citepa, répond à différents sujets/questionnements grand public sur les inventaires d'émissions, cf. bas de la page <https://www.citepa.org/donnees-air-climat/> |
| **Diffusion des micro-données**  *Préciser les modalités de diffusion aux chercheurs, (CASD, Quetelet-Progedo, autre). Préciser le cas échéant d’autres modalités de diffusion des micro-données* |
| **Réponse de l’organisme :**  Outre les séries d'émissions au format Plan Climat pour les GES et format Secten niveau 1 et 2 par GES et polluants, d'autres données et analyses sont disponibles dans les chiffres Secten : e.g. présentation par secteur et sous-secteurs avec ensuite le détail par substance ; des données complémentaires comme les données relatives au SEQE, données sur les incertitudes, etc. <https://www.citepa.org/donnees-air-climat/donnees-gaz-a-effet-de-serre/secten/>  De plus, des données encore plus fines/ désagrégées sont également rendues publiques et disponibles par le Citepa dans le cadre de transparence renforcée et facilitation des audits internationaux : cf. base de données OMINEA qui accompagne le rapport méthodologique OMINEA (<https://www.citepa.org/donnees-air-climat/methodologie-de-linventaire-ominea/>). Cela concerne des données d'activités, des paramètres et des facteurs d'émissions de GES et polluants à un niveau de granularité plus fin.  Compte tenu de cette large diffusion de données détaillées, il n’y a pas de mise à disposition des micro-données au CASD. |
| **Processus de recueil des données**  *Pour élaborer cette statistique, quelles sont les sources d’information ou de gestion exploitées : remontées administratives, enquêtes, appariements,…) ?* |
| **Réponse de l’organisme :**  - Pour les approches inventaire "top-down" / utilisation de statistiques ou données nationales globales : e.g. bilans de l'énergie par type de combustibles et grands secteurs (SDES), statistiques de consommations énergétiques du CPDP, enquêtes ITOM ADEME pour les déchets, statistiques de la CCTN (SDES) pour les transports, statistiques agricoles annuelles du SSP du Ministère de l'Agriculture (et enquêtes/recensements périodiques), inventaire national forestier de l'IGN, etc.  - Pour les approches inventaire "bottom-up", utilisation de différentes bases de données : registres des émissions des sites industriels GEREP de la DGPR en particulier les sites ETS de l'industrie, les sites E-PRTR et Directive IED ; base de données trafic DGAC (sous Convention) pour l'aviation ; diverses bases de données et cartographies des changements d'usages des sols pour l'UTCATF spatialement explicites, etc. L’information collectée concerne essentiellement des établissements / sites et non des unités légales. |
| **Méthodologie des traitements**  *Décrire (pour les non spécialistes du domaine) les traitements mis en œuvre tout au long du processus de production : mode de recueil, contrôles, redressements, estimations…* |
| **Réponse de l’organisme :**  Application des référentiels méthodologiques du GIEC pour les GES et du guide EMEP/EEA pour les polluants, selon des critères de bonne transparence, complétude, cohérence, comparabilité et précision, et la mise en place des procédures de contrôle et assurance qualité.  Pour les cas les plus simples et les sources qui ne sont pas des catégories clés, il est possible d'appliquer un facteur d'émissions du référentiel avec une donnée d'activité / une statistique ou autre donnée source (approche tier1).  Pour les sources clés, il s'agit d'appliquer une approche tier 2 du référentiel i.e. une équation incluant divers données et paramètres relatifs à l'activité et caractérisant les émissions de la source dans les conditions du pays.  Pour ces sources clés, une approche tier 3 peut aussi être mise en œuvre si possible (application d'un modèle d'émission national ou international e.g. modèle COPERT pour le routier, et/ou, application d'approches bottom-up, e.g. par site industriel, aviation par vol unitaire, etc.).  Les méthodologies des inventaires d'émissions nationaux sont décrites en détail dans le rapport méthodologique OMINEA, cf. <https://www.citepa.org/donnees-air-climat/methodologie-de-linventaire-ominea/>. |
| **Pratique de révision des données**  *La série fait-elle l’objet de révisions :*  *- prévues ? (O/N) ;*  *- si oui, il y a t-il un calendrier annoncé au public ? (O/N)*  *- non prévues (liées par exemple à des incidents ponctuels de production, évolutions affectant la comparabilité de la série, etc.) ? (O/N).*  *- Si oui, quelles pratiques sont mises en œuvre pour traiter ces ruptures de séries ?*  *- Qu’elles soient prévues ou non, ces révisions sont elles documentées pour le public ? (O/N*) |
| **Réponse de l’organisme :**  Les séries temporelles des émissions de GES et polluants au format Secten font l'objet de révisions / améliorations continues tous les ans à l'instar des inventaires onusiens pour la CCNUCC et la CEE-NU :  - Cela est prévu/attendu par les instances onusiennes CCNUCC et CEE-NU et par l'UE suite aux audits. annuels de la CCNUCC, de la CEE-NU et de l'UE qui peuvent détecter des points significatifs à corriger ou au moins des points d'améliorations à traiter. Par ailleurs au niveau national un plan d'amélioration dans le cadre du groupe GCIIE est actualisé tous les ans.  - Le public est informé de cette fréquence annuelle de révision des inventaires nationaux.  - Pour les inventaires nationaux, le principe appliqué est de ne pas avoir de rupture dans les séries temporelles des émissions. Nous devons toujours rétropoler les révisions depuis la première année historique des séries temporelles. Il peut survenir parfois des ruptures de données sources dans la série temporelle (e.g. non disponibilité de nouvelles données pour les années anciennes) : dans ce cas des estimations sont faites pour raccorder autour de l'année de rupture les 2 séries avant/après année de rupture des données sources.  - Ces révisions sont documentées dans les rapports annuels d'inventaires nationaux CCNUCC et CEE-NU, plus précisément dans les sections de recalculs par catégorie de source. |